



Commune de Küsnacht ZH

La loi sur la santé publique du canton de Zurich (DGS) est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2008.

L'Art. 48 alinéa 4, de la loi de la direction générale de la santé (DGS) interdisant la consommation de tabac dans tous lieux publics.

Cette règle concerne aussi de la patinoire KEK à Küsnacht.

A PARTIR DU 1er JUILLET 2008 LA CONSOMMATION DE TABAC EST STRICTEMENT INTERDITE DANS TOUTE LA PATINOIRE KEK !

Conformément a l'article 5 du DGS (chargé du RIF), les contrevenants sont passibles d'une amende allant jusqu'à Frs. 1000.-- .

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre collaboration.

GCK Lions et la commune de Küsnacht.



GCK Lions jouent sans fumée

COOL & CLEAN

... for the SPIRIT of SPORT